



INTENTIONS EDUCATIVES ET PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

PERI ET EXTRASCOLAIRE

ANNÉE 2021/2022

Mairie de CORBIE
1 rue Faidherbe BP 10237
80800 CORBIE



SOMMAIRE

1^{ère} partie : Intentions éducatives de l'organisateur	Page 3
a) <i>Objectifs Educatifs du P.E.T en lien avec les Projets d'Ecoles</i>	
b) <i>Les Objectifs pédagogiques découlent des objectifs éducatifs fixés dans le projet éducatif territorial</i>	
c) <i>Les moyens mis en œuvre</i>	
2^{ème} partie : Le projet d'animation	Page 4
3^{ème} partie : Présentation Générale	Page 5
1) <i>Dates de fonctionnement</i>	page 5
2) <i>Horaires de fonctionnement</i>	
3) <i>Les lieux d'accueils</i>	
4) <i>La capacité d'accueil</i>	page 6
5) <i>Les tranches d'âge</i>	
6) <i>Les réunions de préparation</i>	
7) <i>Organisation de la journée</i>	
8) <i>Les évaluations</i>	page 8
9) <i>L'accueil des familles</i>	
10) <i>L'accueil des enfants en situation de handicap</i>	
11) <i>Le pointage</i>	page 9
12) <i>L'infirmierie</i>	
13) <i>Les goûters</i>	
14) <i>L'hygiène</i>	
15) <i>L'entretien des locaux</i>	
16) <i>Les activités</i>	
17) <i>La cantine</i>	page 10
18) <i>La sieste</i>	
19) <i>La sécurité</i>	
4^{ème} partie : L'équipe d'animation	Page 11
1) <i>Le rôle de l'animateur</i>	page 11
2) <i>Le rôle du directeur</i>	page 12
3) <i>Les points non négociables</i>	

L'organisateur est la Mairie de Corbie, par le biais de la Direction de l'Action Educative et Sportive de la Ville.

Les coordonnées sont les suivantes :

Mairie de Corbie
 Direction de l'Action Educative et Sportive
 Service Jeunesse
 Place Jean Catelas
 80800 Corbie

La directrice de la DAES est Claire SCELLIER : c.scellier@mairie-corbie.fr

Tel : 03.22.93.43.87 Fax : 03.22.39.41.70

Le numéro d'habilitation de l'Accueil de Loisirs de Corbie est le suivant
080 ORG 0062CL000117

❖ **1^{ère} partie : Rappel des intentions éducatives de l'organisateur**

a) Objectifs Educatifs du P.E.T en lien avec les Projets d'Ecoles :

1. Initiation à la vie en collectivité (par extension avec l'école et à la vie en société).
2. Apprentissage des responsabilités et de la Citoyenneté.
3. Epanouissement de l'enfant et Autonomie.
4. Esprit d'initiative (regroupe tous les projets pouvant être réalisés autour des thématiques de l'environnement et du développement durable. Ces projets pourront être également en faveur de la solidarité, de l'échange et du partage et de la communication).
5. Renforcement de la place des parents dans les lieux de vie des enfants.

La thématique générale :

« Le vivre ensemble »

b) Les Objectifs pédagogiques découlent des objectifs éducatifs fixés dans le projet éducatif territorial :

- a) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité. (Extension à la société par des projets communs avec l'école. Exemple : Grand jeu « A la découverte de ta commune » / Rallye photos / courses d'orientation...).
- b) Favoriser les autonomies chez l'enfant (du plus jeunes au plus âgés, par des manifestations comme le Rallye Piéton, la Journée de Prévention et de Sécurité Routière, etc...).
- c) Sensibiliser et initier l'enfant à la protection de l'environnement et au développement durable (projet collaboratif avec une école primaire « Engage toi pour la planète).
- d) Observer, tester, participer et créer (expériences, débats, activités, découvertes, intervenants qualifiés, activités vidéo, Théâtre, Expression corporelle, Relaxation, etc..). Pour les domaines culturels, scientifiques et techniques.
- e) Favoriser le dialogue et la coopération entre les parents et l'équipe d'animation (portes ouvertes, après-midi jeux parents/enfants, interventions de parents pour une activité spécifique comme « raconter et/ou conter une histoire », par exemple...

c) Les moyens mis en œuvre :

Pour cela, des modules thématiques sont proposés aux enfants du territoire et de certaines communes extérieures. Chaque module est composé de diverses activités portant sur la thématique concernée.

Les activités desdits modules sont animées par les animateurs de la commune ou par les associations sportives et culturelles du territoire ainsi que par des associations extérieures :

- ✚ Module Sport et Bien-être
- ✚ Module Activités Scientifiques et Techniques
- ✚ Module Culturel
- ✚ Module Environnement et Développement Durable
- ✚ Module Grands Jeux et Jeux Sportifs
- ✚ Module Citoyenneté et Vivre Ensemble

Effets attendus : découvertes, apprentissages, enrichissement, compétences, comportements :

- Enrichissement par les découvertes culturelles
- Evolution au niveau du langage et du vocabulaire
- Enrichissement des connaissances
- Enrichissement à propos des pratiques artistiques et numériques nouvelles
- Liberté d'expression (prise de parole, aisance verbale)
- Développement de l'esprit critique
- Renforcement du respect et de l'esprit collectif
- Progrès concernant la vie en collectivité

Renforcement du dialogue et du relationnel Parents/Personnel d'animation

❖ **2^{ème} partie : le projet pédagogique**

Les années 2020/2021 porteront sur différentes thématiques qui seront définies sur chaque période de petites vacances, d'été, de mercredis et sur l'Accueil Périscolaire du soir, par les équipes d'animation.

Ces thématiques seront déclinées en Projets d'Animation afin de répondre aux objectifs pédagogiques déclinés ci-dessus.

Des sorties seront proposées aux enfants tout au long de l'année.

Ces sorties respecteront les horaires de l'ALSH, dans la mesure du possible, afin de ne pas fatiguer davantage les enfants.

Les sorties seront précisées sur la Fiche Complémentaire de la DDCS.

Des rencontres intergénérationnelles pourront également se dérouler tout au long de l'année avec les personnes âgées des différents sites du centre hospitalier de Corbie.

Des rencontres inter-centres pourront être organisées avec les ALSH de proximités qui le souhaitent.

Des projets seront réalisés pendant toute l'année par rapport aux thématiques citées ci-dessus.

❖ 3^{ème} partie : Présentation générale

1) Dates de fonctionnement :

ALSH Périscolaire : du Mercredi 06 Janvier 2020 au Mercredi 30 juin 2021.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi - matin et soir avant et après la classe - du 1^{er} jour de rentrée scolaire au dernier jour de l'année scolaire.

ALSH Extrascolaire : à chaque vacances scolaires (excepté les vacances de décembre) - du lundi au vendredi.

2) Horaires de fonctionnement

Les MERCREDIS : Accueil péricentre de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30

A.L.S.H. de 9H00 à 17H00 Accueil à la journée avec repas et goûter compris ou à la demi-journée sans repas ni goûters.

Les vacances scolaires :

Accueil péricentre de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30

A.L.S.H. de 9H00 à 17H00 Accueil à la journée avec repas et goûter compris.

Accueil Périscolaire : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h00 à 18h30.

3) Les lieux d'accueils

L'ALSH Péri et Extrascolaire se situe dans le quartier d'étampes de la ville, dans l'enceinte de l'école maternelle Françoise Dolto pour les enfants de 6 ans et moins, et à côté de l'école élémentaire Michel Petrucciani pour les enfants de 7 ans et plus. L'entrée de ces accueils se fait Rue Gustave Poingt à Corbie.

La commune est dotée de plusieurs écoles réparties en 3 quartiers :

Quartier Centre-ville pour les écoles :

- L'école maternelle « Les pierres blanches »
- L'école élémentaire « La Caroline »
- L'école élémentaire « Roses de Picardie »

Quartier d'Etampes pour les écoles :

- L'école maternelle « Françoise Dolto »
- L'école élémentaire « Michel Petrucciani »

Quartier de la Neuville pour les écoles :

- L'école maternelle « Au bord de l'Ancre »
- L'école élémentaire « La république »
- L'école élémentaire « Le Pauchelet »

L'accueil périscolaire est ouvert 4 matins et 4 soirs par semaine pendant la période scolaire.

L'Accueil Périscolaire des 7 ans et plus existe depuis 2003 et celui des 6 ans et moins, depuis 2005.

Un ramassage est organisé quotidiennement, le matin pour déposer les enfants dans leurs écoles respectives. Le soir, le ramassage est effectué dans chaque école pour ensuite déposer les enfants à l'Accueil Périscolaire.

La Restauration :

Les enfants et adultes déjeunent à la cantine du Lycée rural privé Sainte Colette. Une convention d'hébergement est établie chaque année entre l'organisateur et la directrice du Lycée. Les tarifs des mercredis, des petites vacances scolaires et du mois de juillet sont revus chaque année.

Une salle a été aménagée spécialement pour y accueillir les élèves des écoles maternelle Pierres Blanches et élémentaire la Caroline pendant le temps scolaire. C'est par conséquent cette salle qui est mise à disposition des enfants de l'ALSH des mercredis et des petites vacances.

En ce qui concerne le mois de juillet, ladite salle est réservée aux enfants de 6 ans et moins et les enfants de 7 ans et plus déjeunent au self.

Lycée rural privé Ste Colette - Rue de l'enclos - 80800 CORBIE

Concernant la restauration du mois d'août, les enfants et adultes déjeunent à la Salle Polyvalente d'Etampes qui se situe à proximité des écoles maternelle et élémentaire F. DOLTO et M. PETRUCCIANI. Il s'agit d'un site de restauration appartenant à la commune qui fonctionne au quotidien pendant le temps scolaire pour les élèves scolarisés dans le quartier d'Etampes. Ce site de restauration est en liaison froide.

4) La capacité d'accueil

ALSH des Mercredis / vacances scolaires / Eté :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les - de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants pour les 6 ans et +.

ALSH Périscolaire :

- 1 animateur pour 10 enfants pour les - de 6 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants pour les 6 ans et +.

5) Les tranches d'âges

- 3/5 ans
- 6/12 ans voire 13/14 l'été en fonction des besoins des familles

6) Les réunions de préparation

L'équipe se réunit toutes les semaines pendant 3h00 sur le temps scolaire afin de faire le bilan des actions et préparer les projets d'animations et d'activités.

Lors de ces réunions, animées par le directeur, l'équipe apportent, proposent, échanges et discutent sur les projets à venir ou qui ont été réalisés. L'objectif de ces réunions de bilans et de préparations est de pouvoir répondre au mieux aux objectifs pédagogiques fixés.

Animation = adaptation et Animer = donner vie

Ainsi, rien n'est figé et tout peut bouger et être modifié afin que les moyens mis en place pour atteindre les objectifs puissent être le mieux adaptés possibles aux enfants et ainsi répondre au mieux à leurs besoins, possibilités et capacités.

Lors des réunions, l'équipe d'animation trouve à sa disposition toutes sortes de documentation telles que des fiches d'activités, des revues pédagogiques, des textes sur la réglementation en vigueur, des documents pédagogiques etc. Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Un ordinateur relié à une imprimante couleur ainsi qu'une connexion internet est également à leur disposition pour leur permettre d'effectuer diverses recherches.

Pour la préparation des petites vacances scolaires, 7h de préparation sont prévues :

Un samedi matin 3 semaines avant le début des vacances :

- Présentation de l'équipe
- Présentation du thème
- Elaboration des objectifs pédagogiques
- Jeux de présentation
- Préparation des ateliers et activités

Le samedi matin, veille des vacances :

- Lecture du projet pédagogique
- Installation de l'ALSH
- Mise au point de la première semaine

7) Organisation de la journée

a) ALSH Mercredis et vacances scolaires

Une journée type (sert de cadre mais peut varier en fonction de la thématique prévue) :

7h30 - 9h00 : Accueil péricentre, accueils échelonnés.

9h00 - 9h30 : Accueil des enfants et pointage.

9h30 - 10h00 Explication du déroulement de la journée aux enfants.

10h00 - 11h30 : Activités et rangement.

11h30 - 13h00 : Passage aux toilettes et départs échelonnés pour la cantine.

13h00 - 13h45 : Temps calme/ Sieste pour les maternels

13h45 - 14h30 : Temps informel avec ateliers.

14h30 - 16h15 : Jeux extérieurs coopératifs et créatifs

16h15 - 16h40 : Goûter

16h40 - 17h00 : Bilan avec les enfants.

17h00 - 18h30 : Accueil péricentre, départs échelonnés.

b) L'Accueil Périscolaire

L'Accueil Périscolaire ouvre ses portes à 7h15, les animateurs laissent le temps aux enfants de se réveiller et de commencer leurs journées. Les enfants ont accès aux jeux, coloriages.

Les animateurs sont présents pour jouer avec les enfants.

A partir de 8h00 les enfants se préparent pour prendre le BUS de la ville afin de rejoindre leurs écoles respectives accompagnés des animateurs.

Pendant ce temps les enfants des écoles maternelle et élémentaire F. DOLTO et M. Petrucciani rejoignent leurs professeurs au sein de leurs classes pour les plus jeunes et dans la cour pour les plus âgés, toujours accompagnés par un animateur.

Le soir, chaque animateur se rend dans une des écoles afin de récupérer les enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

Arrivé au périscolaire, un goûter est distribué aux enfants. Une activité, en rapport avec le projet est ensuite proposée aux enfants.

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée, ce qui n'est pas toujours évident pour mener à bien certains projets et activités. L'effectif enfants le plus élevé se situe entre 16h00 et 17h30.

Un second ramassage est organisé afin d'aller récupérer les enfants inscrits à l'Aide Aux Devoirs (AAD) ou en APC. L'AAD est organisé par la mairie et offre la possibilité aux enfants d'être aidés dans l'organisation de leurs devoirs, relecture, récitations, etc....

L'AAD se déroule principalement dans une des écoles du centre-ville et à l'école PETRUCCIANI. Pour ce qui est de l'APC, ce dispositif est organisé et géré par les écoles.

8) Les évaluations

L'équipe permanente est évaluée chaque année pour faire un point sur les objectifs professionnels fixés l'année précédente. Elle exprime ses souhaits en matière de missions ou de changement de poste ou d'évolution de carrière.

Les équipes d'animateurs saisonniers sont évaluées régulièrement sur les périodes de fonctionnement.

Toutefois, chaque membre desdites équipes est reçu et écouté lorsqu'il en fait la demande.

9) L'accueil des familles

L'accueil sera souriant, accueillant et disponible.

Les animateurs veilleront à ne pas rester assis sur une chaise mais se lèveront pour accueillir les parents et les enfants.

Pour certains d'entre eux la séparation avec les parents sera difficile. Un animateur veillera à consoler l'enfant et à rassurer les parents.

Un point d'informations sera mis en place, comportant les photos et prénoms des animateurs, les menus et les informations sur les sorties.

Par ailleurs 2 semaines avant chaque sortie, un papier d'information est distribué afin de rappeler la date, le lieu et les recommandations d'usage comme par exemple la casquette, la gourde, la crème solaire ... selon la destination.

L'équipe devra être accueillante, disponible, à l'écoute et aimable.

En effet, la qualité de l'accueil sera primordiale pour donner confiance aux parents et les rassurer.

En cas de questions spécifiques ou de problèmes, l'équipe de direction sera présente sur les lieux d'accueil.

Le soir, à 17h00, les familles devront être informées de la journée de leurs enfants. Les parents ont besoin d'être rassurés et pris en compte. Il ne s'agit pas de juste les aborder pour leur signaler que leur enfant n'a pas été sage.

La communication avec les familles, sous quelques formes que se soit, sera très importante.

10) L'accueil des enfants en situation de handicap :

Un accueil particulier est mis en place afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

Des aménagements d'horaires sont proposés aux familles pour permettre aux enfants de venir à l'ALSH à la demi-journée.

La communication avec les familles sera très importante afin de connaître précisément le handicap de l'enfant et l'attitude à adopter envers celui-ci afin que son temps de vacances se déroule dans les meilleures conditions.

11) Le pointage

Le pointage des enfants devra être fait dans la plus grande rigueur.

En effet, d'une part les animateurs doivent IMPERATIVEMENT connaître l'effectif des enfants accueillis et d'autre part parce que ce pointage sert à la facturation des familles.

12) L'infirmierie

Chaque groupe d'âge aura en permanence avec lui un sac à pharmacie ; comportant le nécessaire de soins, un cahier de soins à remplir à chaque intervention ainsi qu'un récapitulatif des allergies des enfants.

13) Les goûters

Le goûter est fourni par la mairie, sur les temps de l'Accueil Périscolaire, des mercredis et des petites vacances. Pendant l'été, il est fourni par le prestataire de liaison froide ou notre hébergeur.

Les goûters sont, dans la mesure du possible, très variés. Ils peuvent être composés de fruits avec un biscuit. De pain avec du chocolat en morceaux, confiture, nutella. Cela peut également être un laitage avec un biscuit, une compote, un gâteau, de la galette des rois, etc....

14) L'hygiène

Les animateurs veillent à ce que les enfants se lavent les mains avant le déjeuner et le goûter. Et après chaque passage aux toilettes.

Il incombe à chaque animateur de vérifier que tous les enfants respectent bien les règles d'hygiène de base et explique les raisons de celles-ci. Les enfants qui souhaitent se brosser les dents après chaque repas, le peuvent à condition d'apporter leur propre matériel.

Le rangement et le nettoyage (peinture sur les tables, pinceaux, balai etc.) des salles d'activités doivent se faire après chaque activité avec la participation des enfants et des adultes.

Le rangement et le nettoyage du matériel fait partie du temps d'activité

Un rangement collectif des jouets, jeux, petits matériels est régulièrement organisé avec l'ensemble des enfants afin qu'ils en assimilent l'utilité.

15) L'entretien des locaux

Chaque jour, une fois les enfants et animateurs partis, une société de nettoyage effectue l'entretien de l'ensemble des locaux et veille à ce que les distributeurs en savon et essuie-mains ne soient jamais vides

16) Les activités

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'enfant. C'est dans la liberté d'agir que l'enfant va se construire et apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une mise en place d'activités occupationnelles ou de consommation, nous mettons en place des activités éducatives et ludiques afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Toutes les activités mises en place au centre de loisirs sont obligatoirement en rapport avec les objectifs pédagogiques et les valeurs éducatives de la commune. Chaque activité doit préalablement être préparée en amont.

**Cependant, n'oublions pas que l'enfant doit JOUER
et que le RIEN FAIRE à sa place dans notre projet**

Type d'activités :

- Activités manuelles
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités artistiques
- Activités d'expression corporelle
- Activités scientifiques

17) Déroulement du temps de cantine

Les enfants de 3 à 6 ans seront servis à table par les animateurs.

Les animateurs veilleront à laisser faire seul l'enfant afin de développer son autonomie. Il sera présent en cas de nécessité.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants mangent (sans les forcer mais essayeront de les faire goûter). Ils les observeront afin de pouvoir en parler le soir avec les parents.

La cantine peut être un moment difficile pour l'enfant, les animateurs seront donc attentifs et rassurants et feront de ce moment un temps convivial et agréable, puisqu'ils mangeront à table avec eux.

Les enfants de 7 à 12 ans passeront au self et auront le choix de leurs entrées et desserts. Pendant le repas, les animateurs mangeront avec les enfants de leurs groupes respectifs. Ils observeront les enfants afin de répondre aux questions et inquiétudes des parents.

La cantine est un temps travaillé. Les animateurs seront attentifs et feront de ce moment un temps convivial et agréable pour les enfants (discussions).

Ils veilleront aussi à ce que les enfants se tiennent bien à table et à ce qu'ils sachent correctement se servir de leurs couverts.

A la fin du repas, les enfants débarrasseront leurs plateaux, les uns après les autres, avec l'aide d'un animateur.

18) La sieste

En rentrant de la cantine, les plus petits iront faire la sieste dans le dortoir. Un animateur les accompagnera. Ils passeront avant aux toilettes et iront dans leurs lits respectifs (identifiables par une étiquette créée par leurs soins, car les maternels ont besoin de repères).

Une histoire sera lue pour instaurer le calme avant la sieste. Les enfants se réveilleront par eux-mêmes sauf si l'heure du goûter approche pour ne pas « casser » le rythme instauré à la maison. Ils pourront amener les « doudous » et oreillers de la maison, pour leur donner un repère et un réconfort si besoin.

Les draps seront lavés par l'équipe après chaque utilisation. Machine à laver et sèche-linge sont installés dans chaque école maternelle.

19) La sécurité

- ✓ Le port du gilet jaune par les animateurs est rendu obligatoire pour chaque sortie du centre afin qu'ils soient vus et protégés des automobilistes (de plus en plus irrespectueux)
- ✓ La sécurité est l'affaire de toute l'équipe d'animation et doit être une préoccupation permanente
- ✓ Aucun enfant ne devra repartir **seul** si la famille n'a pas fourni d'autorisation écrite.
- ✓ En matière de sécurité, il nous appartient de limiter les risques d'accident et d'agir toujours dans le cadre des lois et des règlements en vigueur.

❖ 3^{ème} partie : L'équipe d'animation

L'équipe d'encadrement du service Jeunesse se compose d'une équipe d'animation permanente pour le périscolaire et l'ALSH.

Le personnel technique est composé d'un chauffeur de BUS et de deux agents de service pour la cantine.

L'équipe d'animation se compose des animateurs et de la directrice.

L'ensemble de l'équipe d'animation est chargé de l'organisation, de la gestion et de l'animation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

Elle est sous l'autorité de la directrice de la Direction de l'Action Educative et Sportive.

L'équipe d'animation de l'ALSH Permanent est composée de :

Un agent diplômé B.E.A.T.E.P (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse - spécialité Loisirs tout public)

Sept agents diplômés C.A.P petite enfance et BAFA et ou titulaires de la fonction publique territoriale

Des animateurs saisonniers, diplômés ou stagiaires BAFA sont recrutés pour les petites vacances scolaires et l'été. Ils sont déclarés sur la fiche complémentaires de la DDCS.

1) Le rôle de l'animateur :

Auprès des enfants

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Ecouter les enfants et répondre à leurs demandes.
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

Avec les parents

- Il discute avec les parents sur la journée de leur enfant lorsqu'ils sont demandeurs.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

2) Le rôle du directeur :

Il doit Être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager et conseiller les animateurs.

Rôle pédagogique :

- Mettre en application le projet éducatif de l'organisateur,
- Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- Faire les bilans hebdomadaires et le bilan final,
- Former et évaluer son équipe,
- Veiller au respect des règles de sécurité,
- Régler les problèmes matériels,
- Aider les animateurs à la mise en place des activités,
- Rencontrer les parents.

Rôle administratif :

- Proposer le recrutement de son équipe d'animation,
- Préparer, proposer et veiller au respect du budget,
- Gérer le matériel pédagogique,
- Etre en contact régulier avec la D.A.E.S (Direction de l'Action Educative et Sportive), la DRDJS et le gestionnaire des restaurants scolaires.

3) Les points non négociables

- L'animateur ne doit pas fumer devant les enfants, un temps de pause est prévu à cet effet dans la journée.
- L'animateur ne doit pas humilier l'enfant (par des gestes, des propos, comportement ou punition).
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés seront sanctionnés.

**Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention et non une
DISTRACTION PERSONNELLE**